

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 octobre 2021 liant la Ville de Rouen et l'EPF de Normandie fixant les conditions d'acquisition et de revente à la ville des parcelles de l'opération 900084 – F – 76 – ROUEN « PARC NATUREL URBAIN DE REPAINVILLE »,
- Vu l'Avenant technique du 25 octobre 2024 au Programme d'Action Foncière de la ville de Rouen susmentionné,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter**, à la demande de la ville de Rouen, l'extension de périmètre de l'opération 900084 – F – 76 – ROUEN « PARC NATUREL URBAIN DE REPAINVILLE », et d'acquérir en outre les parcelles concernées, sises sur la ville de Rouen (76), conformément au plan joint en annexe.

**D'accepter** de réévaluer l'enveloppe de l'opération 900084 – F – 76 – ROUEN « PARC NATUREL URBAIN DE REPAINVILLE », et de la porter à 6 000 000 € HT, soit une augmentation de 2 608 367 € HT.

**D'accepter** la sortie de ladite opération du Programme d'Action Foncière de ville de Rouen du 18 octobre 2021, étant précisé que cette sortie interviendra lors de la signature de la convention d'intervention par voie de substitution contractuelle.

**D'autoriser** le Directeur Général à signer, avec la ville de Rouen, une convention d'intervention.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Delibération approuvée



Philippe LERAÏTRE

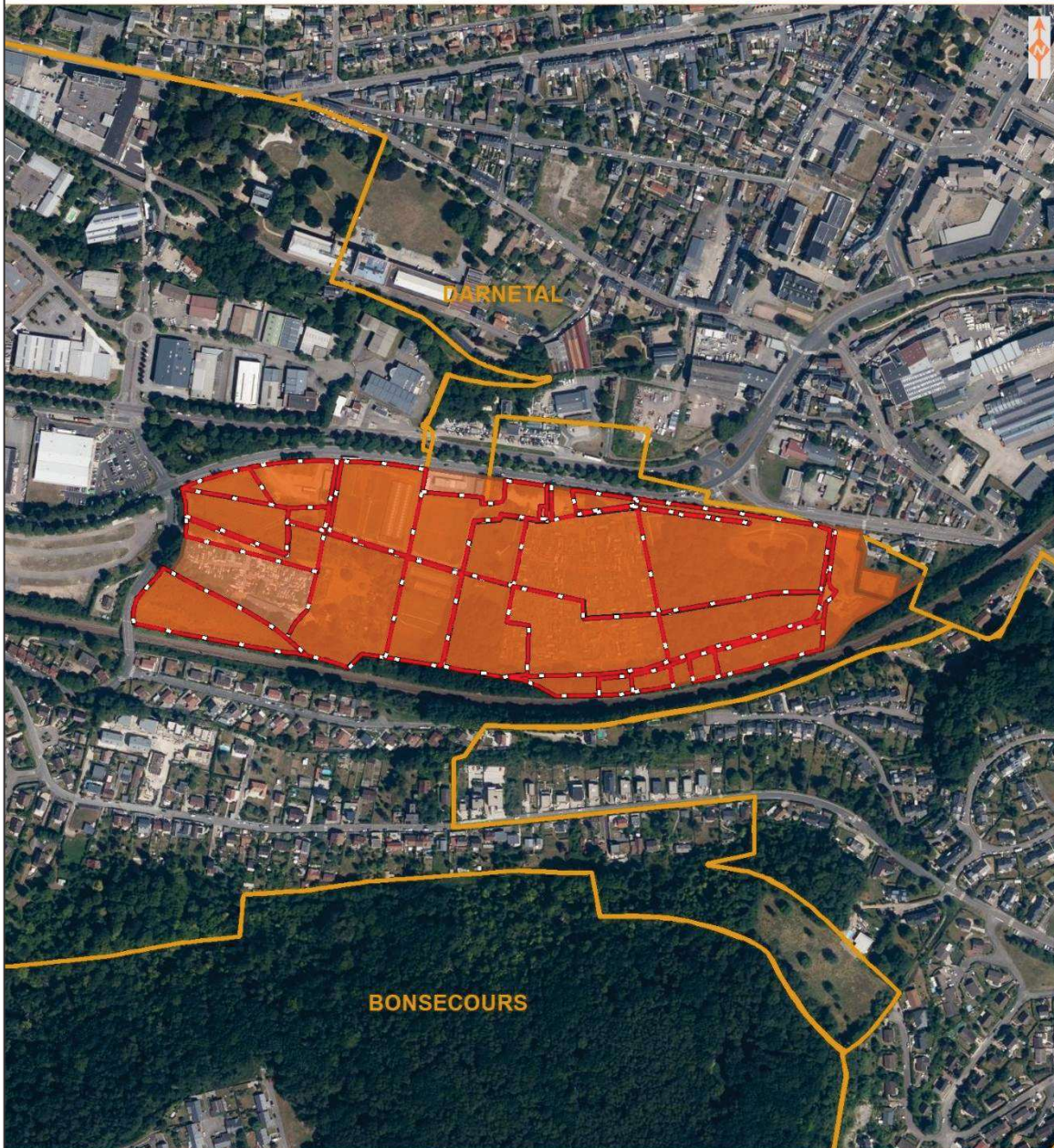
**Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales**

16 JUL. 2025

## Action foncière ROUEN : PARC NATUREL URBAIN DE REPAINVILLE

Métropole Rouen Normandie  
Rouen

Surface : 11,166 ha environ  
Emprise bâtie : 3 726 m<sup>2</sup> environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2025

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 04/06/2025

-  Parcelles cédées EPF
-  Emprise concernée par l'opération
-  Extension de périmètre
-  Limites communales

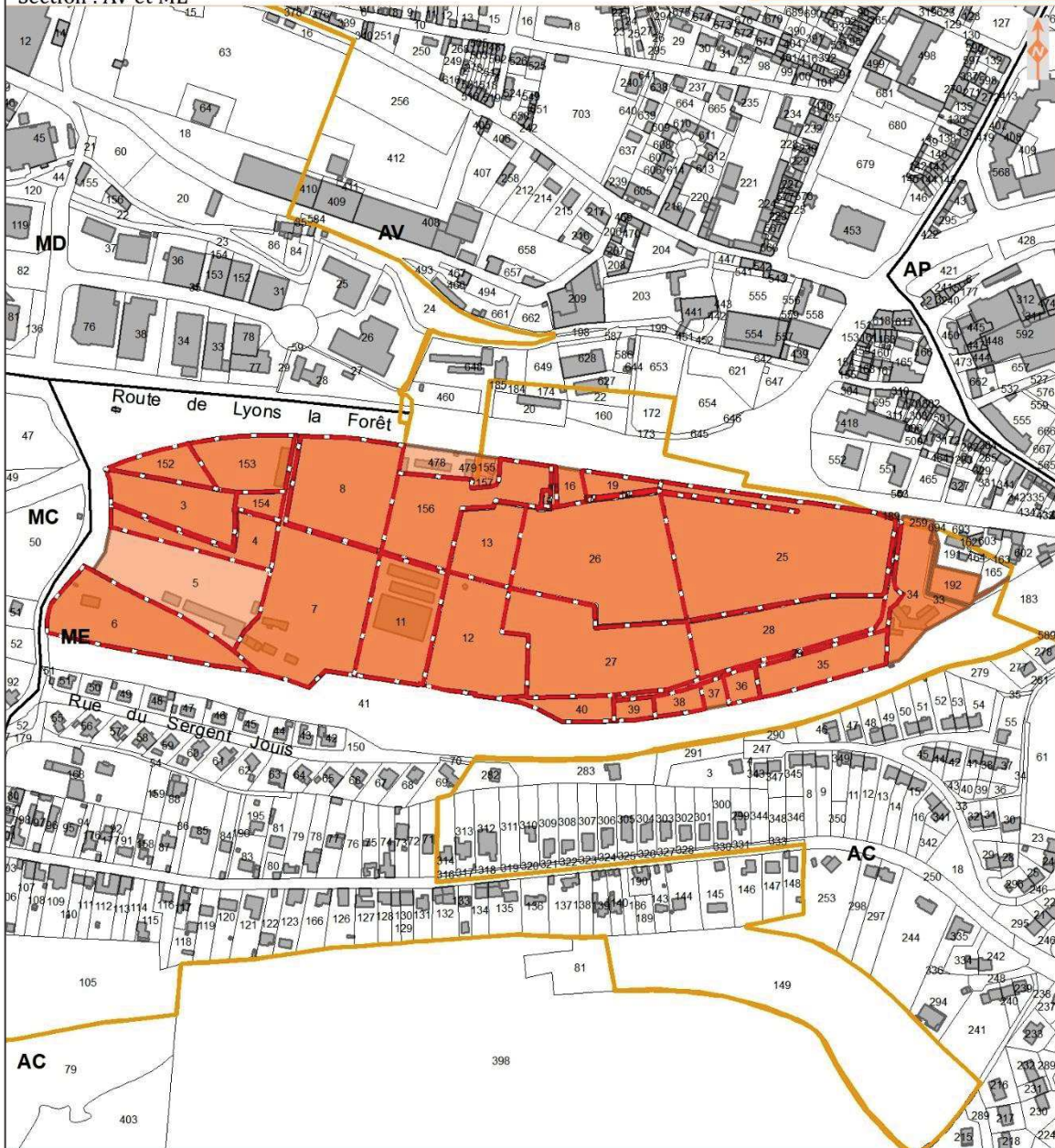
Plan annexé à la  
convention signée le :

0 45 90 180  
Mètres

## Action foncière ROUEN : PARC NATUREL URBAIN DE REPAINVILLE

Métropole Rouen Normandie  
Rouen

Code Opération : 900084  
Surface : 11,166 ha environ  
Emprise bâtie : 3 726 m<sup>2</sup> environ  
Section : AV et ME



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 04/06/2025

- Parcelles cédées EPF
- Sections cadastrales
- Extension de périmètre
- Parcelles
- Emprise concernée par l'opération
- Bâti
- Limites communales

Plan annexé à la convention signée le :

